



DOSSIER RENTREE SCOLAIRE INSCRIPTION

Le dossier est à déposer à l'accueil de la mairie

1, Grand'rue 34360 Saint-Chinian

Téléphone : 04 67 38 28 28

Renseignements sur l'enfant

NOM et prénom

Date de naissance : Sexe : M F

Ecole fréquentée en 2024-2025: Maternelle Élémentaire Commune

Classe en 2024- 2025 Classe en 2025-2026.....

Numéro CAF:.....

Pièces à fournir pour une nouvelle inscription :

- ❖ Copie du livret de famille
- ❖ Copie du carnet de vaccination
- ❖ Copie de l'assurance de responsabilité civile de l'enfant, en cours de validité
- ❖ Justificatif de domicile ou certificat d'hébergement sur l'honneur
- ❖ Dossier d'inscription complété
- ❖ Jugement de garde si les parents sont séparés (si non disponible veuillez présenter une attestation signée par les 2 parents)

Responsable 1

père mère autre à préciser.....

Situation familiale :

marié(e) union libre pacsé(e)

séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Profession :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Email :@.....

Responsable 2

père mère autre à préciser.....

Situation familiale :

marié(e) union libre pacsé(e)

séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Profession :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Email :@.....

Enfants habitant à la même adresse, scolarisés actuellement en école maternelle ou élémentaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation



DISPOSITIFS PERISCOLAIRES

Autre personne susceptible d'être appelée en cas d'urgence et autorisée à venir chercher l'enfant

NOM et prénom :

Lien de parenté:.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

- autorisé(e) à venir chercher l'enfant oui non

- à prévenir en cas d'urgence oui non

Autre personne susceptible d'être appelée en cas d'urgence et autorisée à venir chercher l'enfant

NOM et prénom :

Lien de parenté:.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

- autorisé(e) à venir chercher l'enfant oui non

- à prévenir en cas d'urgence oui non

Autre personne susceptible d'être appelée en cas d'urgence et autorisée à venir chercher l'enfant

NOM et prénom :

Lien de parenté:.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

- autorisé(e) à venir chercher l'enfant oui non

- à prévenir en cas d'urgence oui non

Autre personne susceptible d'être appelée en cas d'urgence et autorisée à venir chercher l'enfant

NOM et prénom :

Lien de parenté:.....

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

- autorisé(e) à venir chercher l'enfant oui non

- à prévenir en cas d'urgence oui non

Autorisation pour les enfants en école élémentaire

oui* non J'autorise mon enfant à sortir seul à 16 h 50

oui* non J'autorise mon enfant à rentrer avec son frère ou sa sœur :

* Dans le cas où l'enfant serait autorisé à sortir seul ou accompagné d'un mineur, merci de vous adresser au service périscolaire pour obtenir l'attestation à remplir serviceperiscolaire@saintchinian.fr

Autorisation pour les enfants en école maternelle ou élémentaire

La durée de validité est d'une année scolaire mais vous pouvez à tout moment revenir sur ces autorisations

Autorisation de photo/film :

- dans le cadre des activités de la structure J'autorise Je n'autorise pas

- pour publication sur un autre support J'autorise Je n'autorise pas

(journal ,internet...)



FICHE MEDICALE

Renseignements sur l'enfant

Nom..... Prénom :

Classe Date de naissance :

Sécurité sociale : n°

Adresse :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir :
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours et d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique :

(Pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Responsable 1

père mère autre à préciser.....

Nom prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Responsable 2

père mère autre à préciser.....

Nom prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

Observations particulières :

Observations que vous jugerez utiles de porter à notre connaissance (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre).

Pour les allergies et problèmes médicaux sévères joindre le protocole médical (PAI). Le matériel nécessaire devra être fourni à la rentrée scolaire.

.....
.....
.....

Médecin traitant :

Nom.....

Adresse

.....

.....

Tél. :



FICHE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Elève

Nom..... Prénom..... Classe.....

Garderie du matin :

Rappel des horaires : Ecole maternelle de 7h30 à 8h25 Ecole élémentaire de 7h30 à 8h20

Mon enfant arrivera à l'école pendant le temps de garderie

♦ Régulièrement lundi mardi jeudi vendredi Ponctuellement

Si mon enfant bénéficie de ce temps de garderie, l'inscription devra être faite une semaine à l'avance via le portail ARG Famille, **y compris si mon enfant arrive en bus**. Si ce délai n'est pas respecté le service sera facturé avec des majorations.

Cantine :

Signaler sur la fiche médicale jointe si allergie ou contrainte alimentaire

Mon enfant mangera à la cantine

♦ Régulièrement lundi mardi jeudi vendredi Ponctuellement

Si mon enfant mange à la cantine, l'inscription devra être faite une semaine à l'avance via le portail ARG Famille. Si ce délai n'est pas respecté le service sera facturé avec des majorations.

Accueil périscolaire de 16h15 à 16h50 à l'école élémentaire

Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire.

L'inscription est à réaliser une semaine à l'avance via le le portail ARG Famille. Aucune sortie ne sera autorisée avant cet horaire si inscription.

Les enfants qui de fait restent à cet accueil périscolaire devront aussi être inscrits une semaine à l'avance sur ce même portail **y compris si mon enfant rentre en bus**. Si ce délai n'est pas respecté, ce service sera facturé avec des majorations.

J'inscris mon enfant à l'accueil périscolaire

♦ Régulièrement lundi mardi jeudi vendredi Ponctuellement

Mon enfant prendra le bus de (préciser le village).....

Garderie municipale payante

Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires :

- L'école maternelle de 16 h 45 à 18 h - L'école élémentaire de 16h50 à 18h00

Le tarif de la garderie est de 1,20 € par soir. L'inscription doit se faire une semaine à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté ce service sera facturé avec des majorations.

J'inscris mon enfant à la garderie :

♦ Régulièrement lundi mardi jeudi vendredi Ponctuellement

Le paiement s'effectue en ligne ou en chèque et en espèces au guichet de la mairie à la réservation. Les remboursements ne peuvent avoir lieu que si la famille décoche la réservation sur le portail ARG FAMILLE ou sur présentation d'un justificatif médical.

Je soussigné(e)....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie et de l'accueil périscolaire organisés par la commune de Saint-Chinian.

Date :

Signature



ATTESTATION D'HEBERGEMENT SUR L'HONNEUR

A remplir uniquement si la famille ou l'enfant est hébergé par une tierce personne

et fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (avis d'imposition, facture électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) ainsi que la copie de son titre d'identité valide.

Je soussigné(e) M. / Mme :

.....

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile situé :

n° rue :

CP..... Ville.....

M. / Mme :

.....

Son / ses enfants :

.....

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Saint-Chinian, le

Signature de l'hébergeant

Signature de l'hébergé



**Règlement intérieur des temps périscolaire
Accueil matin/ soir et pause méridienne**

Objet: Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de fréquentation des accueils périscolaires et du restaurant scolaire pour les usagers de la commune de Saint-Chinian (mise en place le 1er septembre 2023 et modifié par décision du Maire le 7 avril 2025.)

Le service périscolaire est un service public à caractère facultatif institué et géré par la commune. Ce service peut accueillir les enfants scolarisés à l'école maternelle de la Noria et les enfants scolarisés à l'école élémentaire Jean Moulin de la commune de Saint-Chinian, de la Petite Section (à condition que votre enfant soit capable de demander d'aller aux toilettes) jusqu'au CM2. Les enfants sont accueillis sur le site de l'école dont ils dépendent.

La commune organise ces temps avec 2 équipes:

- En Maternelle: 3 ATSEM + 1 référente périscolaire/agents de restauration;
- En élémentaire : 1 référente périscolaire + 4 agents périscolaires+ 1 agent mis à disposition du collège pour l'aide à la préparation et le service.

La composition des menus et la confection des repas sont assurées par le service du collège Jean Jaurès. Les repas servis à l'école maternelle sont acheminés en liaison froide jusqu'à l'école. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles et sur le site internet de la mairie.

Les capacités d'accueil maximum du service sont:

En maternelle: 44 enfants de moins de 6 ans

En élémentaire: 110 enfants pour les plus de 6 ans

Ces capacités sont induites par la capacité des locaux et le taux d'encadrement du service.

La surveillance des enfants, dans le réfectoire ou à l'extérieur, est toujours assurée par un agent communal.

INSCRIPTIONS ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le dossier d'inscription doit être impérativement complété et les documents obligatoires doivent être fournis (même si le service est utilisé occasionnellement). Un enfant sans dossier complet ne pourra bénéficier des différents accueils(matin, midi, soir).

Le dossier d'inscription peut être retiré :

Soit en ligne via le portail parents : <https://st-chinian.org/famille.fr/app/login.php>

Soit à la mairie.

Les délais et consignes de retour des dossiers sont indiqués sur les documents.

Les documents obligatoires à fournir (même s'ils ont déjà fourni pour l'école) :

Le dossier de rentrée scolaire, d'inscription ou réinscription dûment complété ;

L'attestation d'assurance et de responsabilité civile en cours de validité ;

La photocopie du carnet de vaccinations ;

La fiche sanitaire de liaison complétée ;

Un justificatif de domicile ou certificat d'hébergement sur l'honneur ;

Le dernier jugement de garde en cas de séparation ;

Le certificat du médecin en cas d'allergie avec les médicaments.

Pour les premières inscriptions, vous recevrez par mail un lien d'activation de votre compte. Pensez à surveiller vos courriers indésirables.

Tout enfant doit être préalablement inscrit pour avoir accès au service.

Les familles sont priées de communiquer tous changements éventuels (adresse, téléphones, personnes habilitées à récupérer l'enfant, séparation...), survenant en cours d'année scolaire.

Le paiement s'effectue soit en ligne, soit en chèque ou en espèces au guichet de la mairie à la réservation.

Les moyens de paiement acceptés sont :

La carte bancaire uniquement en ligne via le portail famille (minimum 1€).

Après validation du paiement et des réservations vous recevrez un mail de « noreply-payfp@sips-atos.com » confirmant la prise en compte de vos réservations. Si vous ne recevez pas ce mail, cela veut dire que vos réservations n'ont pas été prises en compte (Ne pas confondre avec les messages de sécurité des banques).

Les chèques et les espèces en mairie: Après le règlement, un reçu vous sera délivré.

En cas de créance, une demande de paiement vous sera envoyée vous invitant à régulariser votre situation, dans la semaine qui suivra. Passé ce délai, elle sera transmise pour recouvrement à la trésorerie de Capestang et payable uniquement en trésorerie. Aucun remboursement ne sera effectué pour les enfants ne fréquentant plus les établissements scolaires (changement d'école, passage en 6ème).

Si vous n'avez pas d'accès internet ou en cas de difficultés avec l'outil informatique, vous pouvez réaliser les inscriptions en mairie auprès du service concerné.

Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par l'équipe communale. Les enfants inscrits au restaurant scolaire seront appelés en classe par un agent de la commune.

✦ En maternelle : Les enfants sont accueillis de 12h00 à 13h30 dans la salle de restauration puis les enfants peuvent jouer dans la cour ou à l'abri en cas d'intempéries.

En élémentaire : Les enfants sont accueillis de 11 h 45 à 12 h 30 dans la salle de restauration mise à disposition par le collège Jean Jaurès mitoyen, selon un roulement établi en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil du restaurant scolaire. Ensuite de 12 h 30 à 13 h 20 les enfants peuvent jouer dans la cour ou à l'abri en cas d'intempéries ou participer aux différentes activités périscolaires proposées.

Rappel : Si un enfant n'est pas récupéré à midi à la sortie de l'école, les parents seront appelés par l'enseignant pour venir récupérer leur enfant eux-mêmes ou envoyer une personne autorisée. En cas d'impossibilité pour venir récupérer l'enfant, après accord entre la commune, l'enseignant et la Directrice d'école, un repas de substitution sera assuré par la commune. Il sera surfacturé selon un tarif spécial « Exceptionnel d'urgence ». Si ce type d'évènement se reproduit, la collectivité se réserve le droit d'exclure temporairement l'enfant du service. Dans certaines situation comme dans le cas de fermeture du service de restauration du collège ou encore dans le cadre d'un PAI, les familles pourront fournir un panier repas. Dans ce cas, le service d'encadrement sera facturé 1 €. *

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

LA MATERNELLE

Garderie du matin de 7h30 à 8h30 ;

Restauration méridienne de 12h00 à 13h30 ;

Accueil périscolaire de 16h00 à 16h45 ;

Garderie municipale : de 16h45 à 18h00.

L'ÉLÉMENTAIRE

Garderie du matin de 7h30 à 8h20 ;

Restauration méridienne de 11h45 à 13h20 ;

Accueil périscolaire de 16h15 à 16h50 ;

Garderie du soir de 16h50 à 18h00.

GARDERIE DU MATIN

Les enfants sont accueillis à l'école, dès 7 heures 30 le matin, sous surveillance d'un agent municipal jusqu'à 8h 20 pour l'école élémentaire ou 8 h 30 pour l'école maternelle, avant le début de la demi-journée de classe. Pas de collation possible sur ce temps, les enfants devront avoir pris leurs déjeuners avant.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

A la fin du temps scolaire un service municipal d'accueil périscolaire est proposé aux enfants fréquentant l'école maternelle de 16h00 à 16h45 et à l'école élémentaire Jean Moulin de 16h15 à 16h50. Un goûter tiré du sac fourni par les parents pourra être pris par les enfants pendant ce temps. Les enfants qui prennent le bus doivent être inscrits à cet accueil et seront prioritaires pour les inscriptions. Aucune sortie ne sera autorisée avant l'heure de fin de cet accueil.

GARDERIE DU SOIR

De 16 h 45 à 18 h pour l'école maternelle et de 16 h 50 à 18 h pour l'école élémentaire, un service municipal de garderie est proposé

TARIFICATION DES DIFFÉRENTS ACCUEILS

GARDERIE DU MATIN	
Gratuit si réservation préalable	0.00 €
Tarif avec réservation hors délais	1.00 €
Tarif exceptionnel d'Urgence	2.00 €

CANTINE	
Tarif unique avec réservation (3,90 € repas collège + 20 cts surveillance)	4.10 €
Tarif avec réservation hors délais	7.60 €
Tarif "panier repas fournis par les parents" (PAU ou fermeture de la cantine scolaire)	1.00 €
Tarif exceptionnel d'Urgence	10 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Gratuit si réservation préalable	0.00 €
Tarif avec réservation hors délais	1.00 €
Tarif exceptionnel d'Urgence	2.00 €

GARDERIE DU SOIR	
Gratuit si réservation préalable	1.20 €
Tarif avec réservation hors délais	2.40 €
Tarif exceptionnel d'Urgence	4.00 €

INFOS UTILES



Mairie 04 67 38 28 28



Mme Ghislaine SOULE (référente périscolaire élémentaire) 07 48 73 21 60



Mme Coralie TEROL (référente périscolaire maternelle) 07 48 73 21 61



Mme Sylvie ETIENNE (Portail famille ARG) : 04 67 38 28 23

@ serviceperiscolaire@saintchinian.fr

@ mairie@saintchinian.fr